

COMMISSION DE PRESENTATION DU GRAND CONSEIL

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire de trois assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 1er janvier 2008 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La nouvelle Constitution vaudoise a institué une Commission de présentation pour préavis à l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ; la Commission de présentation doit aussi préavis à l'élection des assesseurs puisqu'ils font partie de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

Consécutivement à la législature qui va du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, les assesseurs sont désignés pour une durée de cinq ans. La LOJV prévoit que ce nombre est au maximum de quarante. Lors de sa séance du 4 décembre 2007, le Grand Conseil a d'abord procédé à l'élection de trente-trois assesseurs au Tribunal cantonal fusionné pour la législature 2008-2012. Puis, lors de sa séance du 19 février 2008, il a élu quatre assesseurs, dont les profils professionnels étaient encore manquants. A l'issue de ces deux élections, restaient trois postes d'assesseurs, avec des profils professionnels très spécifiques, à pourvoir. Ces derniers ont fait l'objet d'une mise au concours dans la FAO du 29 février dernier. La commission a également transmis un appel à candidatures aux associations professionnelles concernées. Consécutivement à l'ouverture des candidatures, la Commission de présentation préavis favorablement pour trois personnes, dont les profils professionnels correspondent aux besoins concordés avec l'ancien Tribunal administratif.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 16 avril 2008 pour traiter de son troisième préavis pour l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La Commission de présentation était composée des députés suivants : Mme Fabienne Freymond Cantone (Présidente), Mme Béatrice Métraux, MM. Eric Bonjour, Régis Courdesse, Claude-André Fardel, Olivier Feller (Vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger. Monsieur le Député Jean-Michel Dolivo, membre de la commission, était excusé.

Pour établir son préavis, la Commission de présentation a suivi la méthode appliquée lors des deux dernières ouvertures de candidatures pour les assesseurs. Les rapports GC38 de décembre 2007 et GC52 de février 2008 la détaillent (mise au concours de profils professionnels spécifiques examen sur dossiers). Selon ces rapports, et pour compléter le nombre des assesseurs à quarante, il s'agissait de rechercher les profils professionnels suivants : un(e) psychiatre/psychologue, un(e) vétérinaire

(-comportementaliste) et un(e) enseignant(e).

Préavis de la Commission de présentation

Le premier tri entre les différents candidats a été fait en fonction d'une liste de profils professionnels établie en concordance avec le Tribunal administratif courant 2007. Le choix d'un candidat particulier est ensuite fondé principalement sur le profil du candidat (domaine d'expérience correspondant aux pré-requis + autres expériences personnelles et professionnelles pouvant être utiles à l'exercice de la fonction d'assesseur), mais aussi sur son âge (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements) et sur d'éventuels conflits d'intérêts.

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 29 février 2008, la Commission de présentation a reçu la candidature de **six personnes**. L'ensemble des candidats répondait aux profils professionnels requis. Parmi eux, les membres de la Commission de présentation **ont préavisé, à l'unanimité, en faveur de deux candidates :**

Psychiatre/psychologue (1) :

- **Madame MOTTAZ, Dominique** (1959) : Médecin psychiatre indépendante, Experte psychiatre consultante indépendante au Centre d'Expertises du Département de Psychiatrie du CHUV.

Vétérinaire (-comportementaliste) (1) :

- **Madame PILLONEL, Colette** (1960) : Médecin-vétérinaire, Médecin-vétérinaire comportementaliste dipl. ENVF indépendante à Renens.

C'est à la **majorité** que la Commission de présentation a **préavisé en faveur d'une candidate :**

Enseignant(e) (1) :

- **Madame FONTANELLAZ, Marie-Jeanne** (1948) : Responsable du Groupe romand pour la préparation à l'épreuve de français du CFC d'assistante médicale (FSAAM).

Suite au préavis de la Commission de présentation, une personne a décidé de retirer sa candidature. Deux personnes ont, quant à elles, décidé de maintenir leur candidature :

- **Monsieur PIDOUX, Claude** (1945) : Directeur des établissements primaire et secondaire de Moudon (retraité).
- **Madame VILLARS, Anne-Marie** (1954) : Médecin-vétérinaire, Médecin-vétérinaire comportementaliste dipl. ENVF indépendante à Lausanne.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL, a proposé pour ses deux précédents préavis, et continue de proposer pour ce troisième préavis, que l'élection des assesseurs se fasse au scrutin individuel avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation préavisé pour l'élection de trois candidates aux profils professionnels dont la Cour de droit administratif et public aura principalement besoin. Deux personnes

supplémentaires sont candidates, mais n'ont pas été retenues par la Commission de présentation pour l'un des motifs suivants :

- Profil professionnel ne correspondant pas aux besoins ou en surnombre par rapport aux besoins
- Age
- Potentialité de conflit d'intérêt

A noter que les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 18 avril 2008.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*